



Commune de Schiffflange

Finances communales

Fixation des tarifs de stationnement pour le parking situé dans la rue de Drusenheim

Date délibération : 10 mars 2023

Référence	842x9e998
-----------	-----------

APPROBATION

La délibération du 10 mars 2023 prise par le conseil communal de Schiffflange soumise en date du 27 mars 2023 relative à la fixation des tarifs de stationnement pour le parking situé dans la rue de Drusenheim est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

La Ministre de l'Intérieur,

Taina Bofferding

Fait le 30 mars 2023





Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
SCHIFFLANGE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE PUBLIQUE

Séance du 10 mars 2023

Date de l'annonce publique : 03.03.2023

Date de la convocation des conseillers : 03.03.2023

Présents : P. Weimerskirch, bourgmestre. A. Kalmes, C. Lecuit, échevins.
R. Agovic, I. Cattivelli, J. Courtoy, C. Feiereisen, Y. Fiorelli, S. Kill, N. Kuhn-Metz,
Y. Marchi, V. Nothum, C. Schütz, I. Solagna-Van Goidsenoven, conseillers.
M. Manternach, secrétaire.
Absent et excusé : M. Spautz, échevin.

N°40/23 Objet :

Règlement-taxe relatif aux modalités de stationnement pour le parking situé dans la rue de Drusenheim

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Considérant qu'en raison du début des chantiers de l'aménagement du parking souterrain ainsi que du réaménagement des maisons « A Kassen », « Entenich » et « Mettler » au centre de Schifflange, un certain nombre d'emplacements de stationnement ne sont plus disponibles au centre-ville ;

Considérant que par sa délibération no 102/22 en date du 22.04.2022, le conseil communal a approuvé le devis relatif à la construction d'un parking provisoire dans la rue de Drusenheim ;

Considérant qu'il est prévu d'instaurer le stationnement payant sur le parking en question et de le réguler par des barrières automatiques avec un système de tickets automatiques ;

Considérant que la destination des recettes est l'article budgétaire 2/623/707220/99002 intitulé « Taxes perçues sur les horodateurs » ;

Considérant ce qui précède, il y a lieu de fixer les tarifs respectifs applicables en matière de taxes de stationnement ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

de fixer les tarifs de stationnement pour le parking de la rue de Drusenheim tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessous :

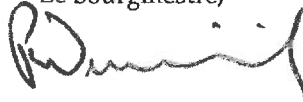
	durée de stationnement	tarif / 15 min	tarif cumulé
jours ouvrables 08h00 à 18h00	1h		GRATUIT
	1h15	10 ct / 15 min	0,10 €
	...		..
	2h		0,40 €
	3h		0,80 €
	4h		1,20 €
	4h15	15 ct / 15 min	1,35 €
	...		..
	5h		1,80 €
	6h		2,40 €
	6h15	50 ct / 15 min	2,90 €
	...		..
	7h		4,40 €
	8h		6,40 €
	9h		8,40 €
	10h		10,40 €
la nuit 18h00 à 08h00	1h		GRATUIT
	2h		GRATUIT
	3h		GRATUIT
	3h15	5 ct / 15 min	0,05 €
	...		...
	4h		0,20 €
	5h		0,40 €
	6h		0,60 €
	7h		0,80 €
	8h		1,00 €
	9h		1,20 €
	10h		1,40 €
	11h		1,60 €
	12h		1,80 €
	13h		2,00 €
	14h		2,20 €
jours fériés / dimanches 08h00 à 18h00	1h		GRATUIT
	2h		GRATUIT
	3h		GRATUIT
	3h15	5 ct / 15 min	0,05 €
	...		...
	4h		0,20 €
	5h		0,40 €
	6h		0,60 €
	7h		0,80 €
	8h		1,00 €
	9h		1,20 €
	10h		1,40 €

- Taxe de stationnement de 08.00 heures à 18.00 heures (tarif jour) :
 - ≤ 1 heure = gratuit,
 - à partir du début de la 2^{ème} heure jusqu'à la fin de la 4^{ème} heure = 0,10/15min. (0,40 €/heure)
 - à partir du début de la 5^{ème} heure jusqu'à la fin de la 6^{ème} heure = 0,15/15min. (0,60 €/heure)
 - à partir du début de la 7^{ème} heure jusqu'à la fin de la 10^{ème} heure = 0,50/15min. (2,00 €/heure)
- Taxe de stationnement de 18.00 heures à 08.00 heures (tarif nuit) :
 - ≤ 3 heures = gratuit,
 - à partir du début de la 4^{ème} heure jusqu'à la fin de la 14^{ème} heure = 0,05/15min. (0,20 €/heure)
- Taxe pour les dimanches et jours fériés de 08.00 heures à 18.00 heures :
 - ≤ 3 heures = gratuit,
 - à partir du début de la 4^{ème} heure jusqu'à la fin de la 10^{ème} heure = 0,05/15min (0,20 €/heure)

Sachant que toute tranche de tarification de 15 minutes commencée est due.

Prie l'autorité supérieure de
bien vouloir donner son approbation.
Pour extrait conforme.
Schifflange, le 15 mars 2023.

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

